



1. Déterminez l'emplacement de l'équipement en tenant compte de la surface de heurt (espace de chute).
2. Effectuez les travaux de déblai selon le dessin.
Prenez en considération qu'une terre meuble est indispensable pour effectuer un montage stable.
3. Remplissez le trou de béton non-armé de la classe C20/25, placez-y l'ancrage et réglez-le par un niveau à bulle.
4. Après la fin de prise du béton, vissez le petit chapeau rotatif au cadre d'ancrage comme suit:
Bride du coussinet - rondelle - écrou borgne autofreiné M16.
5. Pour la surface de heurt autour de l'équipement, il faut prévoir un sol amortissant dont la qualité présente un niveau approprié d'amortissement de choc qui correspond à une hauteur de chute libre d'au moins 600 mm (voir EN 1176-5).
6. Conformément aux instructions de maintenance, contrôlez les vissages après 4 à 5 semaines et resserrez, si nécessaire.

Veuillez transmettre au personnel compétent les outils particuliers fournis (par ex. clé hexagone Allen) ainsi que toute documentation spécifique importante pour la gestion de sécurité selon la norme EN 1176-7 comme par ex. facture, bon de livraison, confirmation de commande, instructions de montage et d'entretien.